

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 novembre 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 5 novembre 2008, adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Chargée
d'affaires par intérim de la Mission permanente
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Présidente du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés et au nom des 118 membres du Mouvement.

Les membres du Mouvement des pays non alignés condamnent l'acte d'agression commis par les forces armées des États-Unis d'Amérique en Iraq contre la République arabe syrienne, le dimanche 26 octobre 2008, qui visait un bâtiment civil situé dans le village de Sukkariyah, près de la ville d'Abou Kamal, et a causé la mort de huit civils syriens et blessé une personne.

Les membres du Mouvement des pays non alignés déplorent la perte de civils et condamnent cet acte qui constitue une grave violation du droit international et de la souveraineté syrienne et va à l'encontre des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui prévoit que tous les États Membres s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Le Mouvement réaffirme que la violation de l'intégrité territoriale d'un État souverain est inacceptable et ses membres condamnent de la manière la plus énergique toute forme de violation de l'intégrité territoriale d'un État.

Le Mouvement se dit profondément préoccupé par les conséquences négatives de cet acte pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Il réaffirme en outre sa pleine solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République arabe syrienne.

Les membres du Mouvement des pays non alignés, qui protestent contre cet acte et le condamnent, espèrent que le Conseil de sécurité assumera la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte, de façon à éviter que cette grave violation ne se reproduise et pour assurer que l'agresseur aura à répondre du meurtre de citoyens syriens innocents, l'objectif étant de préserver la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Présidente du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(Signé) Ileana **Núñez Mordoche**
